



SAINT- JUDOCE

LETTRE D'INFOS

MAIRIE

02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce

Mail: mairiestjudoce@wanadoo.fr

Site web: www.saint-judoce.fr

Accueil: Lundi, mardi, vendredi, samedi, 10h00 à 12h00

URGENCES

Un défibrillateur est à disposition sur la façade de la mairie, près de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTE (Evrans)

Dr AUBRY	02 57 69 02 30
Dr DELAHAYE	02 96 27 40 56
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Dietéticien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
ou	02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure / podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DECHETTERIE (Evrans)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2022.

- ◆ Participation financière ;
- ◆ Tarifs communaux ;
- ◆ Associations - subventions ;
- ◆ Subvention DETR ;
- ◆ Mise en place des 1.607 heures (Loi 6 août 2019) ;
- ◆ Convention Dinan Agglomération et les communes – dématérialisation – instructions A.O.S. ;
- ◆ Dinan Agglomération – pacte fiscal et financier solidaire ;
- ◆ Dinan Agglomération - Adhésion de Beausais sur mer ;
- ◆ Informations diverses.



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Michel Moy, Philippe Nogues.

Étaient absents excusés :

Sylvie Jaquet, pouvoir à Sylvie Barbé,

Marie-Claire Cotteaux et Francis Portero, pouvoirs à Jean-Yves Baey,

Karen Boissière pouvoir à Jérôme Nicolas.

Était absente : Sandra Charité,

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Ecole maternelle et élémentaire « Sainte-Anne » d'EVAN – participation financière année scolaire 2020/2021 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé une participation financière à l'école primaire « Sainte-Anne » d'EVAN pour l'exercice 2021, d'un montant de 13 155,24 € se décomposant comme suit :

- école maternelle 6 élèves x 1.539,04 € ;
- école élémentaire 12 élèves x 326,75 €.

Tarifs communaux 2022 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le renouvellement pour 2022 (identique à 2021) des tarifs de location de la salle communale, ainsi que les locations de tables et de chaises.

Associations - subventions :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a attribué aux associations les subventions suivantes :

- Club de l'amitié : 380 € (identique à 2021) ;
- Gymetop : 380 € (identique à 2021) ;
- Club des amis de la pétanque judocéenne : 600 € (aide au démarrage de cette nouvelle association) ;
- Stade Evrannais : 10 (jeunes licenciés) x 15 € = 150 € ;
- Ecole cycliste du Guinefort : 1 (jeune licencié) x 15 € = 15 € ;
- Association Parents d'élèves APE Jules Verne : 28 (élèves) x 15 € = 420 € ;
- Association APEL : 24 (élèves) X 15 € = 360 € ;

Les associations «Café associatif» et «Comité des fêtes» ont souhaité attendre le prochain Conseil Municipal pour présenter leur demande en fonction de leurs projets actuellement à l'étude.

L'Amapatisson ne sollicite pas d'aide.

Subvention DETR – programmation 2022 :

Le Conseil Municipal à la majorité (dix voix pour : Martial Fairier, Sylvie Barbé et son pouvoir, Éric Échard, Jean-Yves Baey et ses deux pouvoirs, Jérôme Nicolas et son pouvoir, Michel Moy) (une voix contre : Patrick Yver) et (une abstention : Philippe Nogues), a décidé les travaux de réfection totale de la couverture de l'église de Saint-Judoce, a autorisé le Maire à procéder à la demande d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'exercice 2022. Le coût des travaux est estimé à environ 100.000 € TTC.

Application de la Loi du 6 août 2019 – mise en place des 1.607 heures :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à saisir le Comité Technique devenu Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, conformément à la Loi du 6 août 2019, relative à l'annualisation de la durée du travail soit de 1.607 heures à temps complet.

Dématérialisation – instruction des autorisations d'occupation des sols – convention entre Dinan Agglomération et les communes – actualisation – approbation :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé la convention et ses annexes, de Dinan Agglomération, concernant les modifications dans le fonctionnement du logiciel et l'organisation entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour leur permettre la transmission par voie électronique des autorisations d'urbanisme.

Dinan-Agglomération – pacte fiscal et financier solidaire :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a adopté le pacte fiscal et financier solidaire de Dinan Agglomération, validé en septembre 2018 et qui a évolué autour de cinq axes principaux : fonds de concours, dotation de solidarité communautaire, reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques, reversement du produit foncier bâti communal perçus sur les ZA communautaires, reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les ZA communautaires.

Dinan-Agglomération – adhésion de Beaussais sur Mer :

Le 8 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais sur Mer a décidé à l'unanimité de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et demande son adhésion à Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal à la majorité (Martial Fairier, Sylvie Barbé et son pouvoir, Éric Échard, Jean-Yves Baey et ses deux pouvoirs, Patrick Yver, Jérôme Nicolas et son pouvoir, Philippe Nogues) une abstention (Michel

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Michel Moy, Philippe Nogues.

Étaient absents excusés :

Sylvie Jaquet, pouvoir à Sylvie Barbé,
Marie-Claire Cotteaux et Francis Portero, pouvoirs à Jean-Yves Baey,
Karen Boissière pouvoir à Jérôme Nicolas.

Était absente : Sandra Charité,

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Ecole maternelle et élémentaire « Sainte-Anne » d'EVAN – participation financière année scolaire 2020/2021 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé une participation financière à l'école primaire « Sainte-Anne » d'EVAN pour l'exercice 2021, d'un montant de 13 155,24 € se décomposant comme suit :

- école maternelle 6 élèves x 1.539,04 € ;
- école élémentaire 12 élèves x 326,75 €.

Tarifs communaux 2022 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le renouvellement pour 2022 (identique à 2021) des tarifs de location de la salle communale, ainsi que les locations de tables et de chaises.

Associations - subventions :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a attribué aux associations les subventions suivantes :

- Club de l'amitié : 380 € (identique à 2021) ;
- Gymetop : 380 € (identique à 2021) ;
- Club des amis de la pétanque judocéenne : 600 € (aide au démarrage de cette nouvelle association) ;
- Stade Evrannais : 10 (jeunes licenciés) x 15 € = 150 € ;
- Ecole cycliste du Guinefort : 1 (jeune licencié) x 15 € = 15 € ;
- Association Parents d'élèves APE Jules Verne : 28 (élèves) x 15 € = 420 € ;
- Association APEL : 24 (élèves) X 15 € = 360 € ;

Les associations «Café associatif» et «Comité des fêtes» ont souhaité attendre le prochain Conseil Municipal pour présenter leur demande en fonction de leurs projets actuellement à l'étude.

L'Amapatisson ne sollicite pas d'aide.